



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218101632-20240702-2024_DEL44-DE



Séance du 2 JUILLET 2024

2024 / 03 / 03

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 07
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 25 JUIN 2024

Date d’Affichage : 25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance : Benoît PUECH

Étaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

Étaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

Étaient absents :

IOUALALEN Valentin
CARAGUEL Fabienne

OBJET : Convention avec l’Office de Tourisme Castres-Mazamet pour le développement et la promotion de l’activité randonnée / APN (Activité de Pleine Nature)

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le territoire intercommunal de Promenade et Randonnée, 3 sentiers de Grande Randonnée dont le chemin de St Jacques de Compostelle et deux voies vertes et que l'activité « Randonnée » est ainsi identifiée comme l'un des principaux vecteurs du développement touristique de Castres-Mazamet,

CONSIDERANT qu'afin de développer et promouvoir sur le territoire communal l'activité « Randonnée » mais également les activités de pleine nature, il est proposé au Conseil Municipal d'établir un partenariat avec l'Office de Tourisme de Castres-Mazamet et qu'à cet effet, une convention a été établie fixant les conditions et modalités d'intervention entre chacune des parties,

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Enseignement – Petite Enfance – Social – Santé – Jeunesse – Sport » du 26 Juin 2024 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Castres-Mazamet ci-après annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Benoît PUECH



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication